

Journal d'informations Du Relais Petite Enfance
de la CCDB secteur Roulans-Osse

Janvier-Février 2018



Bonjour

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018 qu'elle vous apporte santé, bonheur et pleins de bonnes choses à vous et votre famille !

Aurore LEU Animatrice du RPE CCDB



En janvier
Commence la nouvelle
année

Je dépose un baiser
Sur le bout de ton nez.
Une nouvelle fois
Je tire les rois
1, 2, 3 ce sera moi



Le relais sera fermé

Janvier : 15

Février: 5-26



Pour contacter le Relais Petite Enfance

06.87.79.14.14 ou Rfam.ccva@francas-doubs.fr

www.ramfrancascva.jimdo.com

**doubs
Baumois**
Communauté de communes

doubs
le Département

les francas

L'éducation en mouvement !



Le développement de l'enfant?

Tout au long de cette année 2018, le développement de l'enfant selon les âges sera le thème du dossier éducatif. Ces articles seront basés sur les connaissances qui sont demandées aux candidats au CAP petite enfance : une façon douce de réviser l'examen et d'acquérir un vocabulaire digne d'une professionnelle de la petite enfance. Commençons par le développement intellectuel, encore appelé développement cognitif.

Durant les premiers mois de sa vie l'enfant développe son intelligence (ou sa cognition) grâce aux manipulations qu'il effectue, à ses sens et à ses mouvements. On parle d'intelligence sensorimotrice car ni le langage, ni les concepts n'interviennent.

A) Les 5 exercices réflexes: de 0 à 1 mois

Ils sont testés dès la naissance par les personnels présents en salle d'accouchement. Ils sont au nombre de 5 :

① Le réflexe de Moro

Si on soulève lentement le nouveau-né en le saisissant par les mains, ses bras s'écartent, le dos s'arque et la tête va vers l'arrière. Les jambes reviennent en flexion.

Ce réflexe disparaît entre 3 et 6 mois.

② Le réflexe d'agrippement

Le bébé s'agrippe au doigt qu'on lui tend. Il s'agrippe si fort que l'on peut le soulever. Il disparaît vers 3 mois.

③ Le réflexe de foussement

Le bébé, éveillé, tourne sa tête du côté où la joue vient d'être stimulée. Cela l'aide à localiser le sein ou le biberon.

④ Les réflexes de succion et de déglutition

Ils ne disparaissent jamais, mais deviennent contrôlés.

⑤ La marche automatique

Soutenu verticalement, la plante des pieds en contact avec un support plat, le bébé étend alors ses jambes et ses cuisses. Si on l'incline un peu en avant, il tend et fléchit ses jambes: il fait des pas de marche.

B) entre l'âge de 1 et 4 mois, les premières habitudes se développent.

Ce sont les réflexes qui se transforment en habitudes. Le bébé découvre son corps et les objets par hasard et il va conserver les résultats intéressants qui lui ont plu. Par exemple: amener son pouce à la bouche.

C) Entre l'âge de 4 à 9 mois, les résultats intéressants qu'il obtenait par hasard et/ ou par répétition auparavant, sont recherchés maintenant intentionnellement.

Par exemple: le bébé constate qu'en appuyant sur tel bouton de son jouet, un bruit est émis, ou à chaque fois qu'il lâche un objet il tombe.

A cet âge-là, on assiste à la coordination de la vision avec la prise des objets. On parle de préhension des objets. Le bébé commence à différencier les buts, les résultats obtenus par hasard, et les moyens de les obtenir.

D) La coordination des actions et leur application aux situations nouvelles. De 9 à 12 mois ; l'enfant va associer les causes

et les conséquences des nombreuses situations qu'il a expérimentées. Jusque-là elles étaient isolées. Maintenant, l'enfant va faire des combinaisons nouvelles pour pouvoir atteindre de nouveaux objectifs. Il cherche des solutions pour dépasser un problème. Par exemple: il va saisir la main de l'adulte en l'engageant dans la direction de l'objet à atteindre pour qu'il le lui donne.

C'est aussi à cet âge que l'enfant va comprendre qu'un objet qui disparaît de sa vue, continue d'exister. On parle de la permanence de l'objet. Ainsi, si devant l'enfant, vous cachez sa fourchette sous la serviette par exemple, il va soulever cette serviette.

E) De 12 à 18 mois, l'enfant expérimente de nouvelles situations. Il va rechercher de nouveaux effets en ajoutant de nouveaux éléments, une graduation.

C'est à cette période que l'enfant va classiquement lâcher un objet du haut de sa chaise haute et voir ce qui se passe. Alors, ne vous fâchez surtout pas et aidez-le en poursuivant tant qu'il veut cette situation.

F) De 18 mois à 2 ans, il trouve des solutions non plus seulement par la manipulation, mais par l'association d'idées, par la réflexion. Par exemple: face à une boîte entrouverte dans laquelle est cachée un objet, il essaie d'abord par tâtonnements, mais échoue. Alors, il s'arrête, examine la situation, puis brusquement glisse son doigt dans la fente et ouvre la boîte!



L'indemnisation maladie IRCEM désormais automatique

Une bonne nouvelle pour les parents comme pour les assistants maternels : il n'y a [plus de démarches à faire en cas de maladie de la nounou pour que soit versée l'indemnisation complémentaire de l'IRCEM](#) (depuis le 1er Juillet 2017).

Jusqu'à présent, en effet, en cas de [maladie de la nounou](#), les parents-employeurs ou l'assistante maternelle devaient :

- en cas d'arrêt maladie de plus de 3 jours, faire une demande d'indemnisation auprès de la caisse d'assurance-maladie (CPAM) afin que l'assistante maternelle perçoive les indemnités journalières maladie de la Sécurité Sociale
- faire, si l'arrêt maladie est de plus de 8 jours, une demande d'indemnisation complémentaire auprès de l'IRCEM afin de couvrir 75% du [salaire de l'assistante maternelle](#) (sous condition d'ancienneté dans la profession).

L'IRCEM est un organisme de prévoyance complémentaire obligatoire, auxquels cotisent toutes les assistantes maternelles (et les parents employeurs) via les charges sociales.

Depuis le 1er Juillet 2017, il n'est plus nécessaire de faire cette deuxième démarche puisque la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) transmet directement l'information concernant l'arrêt maladie de l'assistante maternelle à l'IRCEM, qui indemnise automatiquement l'assistant maternel.

Une bonne nouvelle : cela simplifie les démarches, et permet même aux assistants maternels qui ne connaissent pas ce versement complémentaire ou oublieraient d'en faire la demande de le percevoir !

Cela permet ainsi aux parents de consacrer leur énergie à trouver une solution de garde de remplacement et à prendre soin de la santé de leur nounou préférée

Chèques vacances et assistantes maternelles

Les assistantes maternelles peuvent bénéficier de chèques vacances en s'adressant à l'IRCEM. Ceci n'est pas systématique mais soumis à des conditions, entre autres, de revenus.

Pour savoir si vous y avez droit, connectez-vous sur :

<https://www.ircem.com/action-sociale/espace-action-sociale-actifs/les-aides-individuelles-actifs/nouveau-branche-salaries-particulier-employeur-aide-financiere/aide-vacances/>

Une simulation sera faite et vous renseignera sur vos droits, ou pas, à cette aide.

Revalorisation du SMIC au 1er janvier 2018

Le SMIC a été revalorisé de 1,24 % au 1^{er} janvier 2018 (9.88€ brut soit 7.61€ net de l'heure)

Minimum légal par heure: 2.78€ brut soit 2.15€ net de l'heure

Indemnités d'entretien: 2.65€ net (convention collective) et 3.04€ net pour 9 heures d'accueil (85% du minimum garanti – décret 2006-627 du 29 mai 2006)

Mon bonhomme de neige

Matériel

Cartoline de couleur ou blanche pour le fond (ce fond peut être colorié par les enfants avec de la peinture, de l'encre...)

Colle, 3 disques démaquillant

Feutres de couleur et feutre noir, gommettes de différentes formes et couleurs ou autres éléments de décoration dans le thème de l'hiver

Pompons de différentes couleurs

Réalisation :

Prendre une feuille colorée ou faire un fond avec de la peinture ou de l'encre avec l'enfant. Laisser sécher dans ce cas.

Coller les 3 disques démaquillants les uns sous les autres pour former le corps du bonhomme de neige.

Lui dessiner les yeux, la bouche, le nez avec un feutre de votre choix. Dessiner au feutre les bras du bonhomme de neige sous le 2^{ème} disque.



Décorer tout autour du bonhomme de neige selon vos envies, laisser place à la créativité des enfants !

Formation professionnelle pour les Assistants Maternels

1) Contes et Histoires à raconter (16h):

Objectif: Créer des contes et des histoires. Utiliser l'histoire ou le conte pour aborder des thématiques difficiles.

2) Alimentation de l'enfant de moins de 3 ans (24h)

Objectifs: Accompagner l'enfant dans son éducation alimentaire. Préparer des repas variés, équilibrés et adaptés.

Ces différentes formations sont proposées sur plusieurs Relais de proximité. Par conséquent, le lieu n'est pas encore défini.

Ces thèmes sont consultables sur le catalogue de formation

IPERIA sur le site www.iperia.eu.

Pour plus de précisions ou d'autres choix de thématiques, vous pouvez également

contacter le Ram au 06.87.79.14.14

